

LETTRE D'ENTENTE

ENTRE

D'UNE PART,

**LE COMITÉ PATRONAL DE NÉGOCIATION POUR
LES COMMISSIONS SCOLAIRES FRANCOPHONES (CPNCF)**

ET

D'AUTRE PART,

**LA FÉDÉRATION AUTONOME DE L'ENSEIGNEMENT (FAE)
POUR LE COMPTE DES SYNDICATS D'ENSEIGNANTES ET D'ENSEIGNANTS
QU'ELLE REPRÉSENTE**

**OBJET : Projet expérimental de groupes de préscolaire 4 ans à temps
complet**

Considérant l'entente de principe intervenue entre les parties le 31 mai 2011 dans le cadre du comité de discussions concernant les élèves à risque et les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (Annexe XI);

Considérant que cette entente de principe prévoyait la mise en œuvre d'un projet expérimental de groupes de préscolaire 4 ans à temps complet en milieux défavorisés ;

Considérant que ce projet expérimental, s'échelonnant sur une période de 4 ans, a débuté au cours de l'année scolaire 2012-2013 dans les commissions scolaires de la Pointe-de-l'Île, de Montréal, Marguerite-Bourgeoys, des Draveurs, des Portages-de-l'Outaouais et au Cœur-des-Vallées;

Considérant la Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique concernant certains services éducatifs aux élèves vivant en milieu défavorisé et âgés de quatre ans, sanctionnée le 14 juin 2013;

Considérant que cette Loi confère au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport le pouvoir de permettre l'organisation, par les commissions scolaires, de services éducatifs de l'éducation préscolaire destinés à des élèves vivant en milieu défavorisé et âgés de quatre ans;

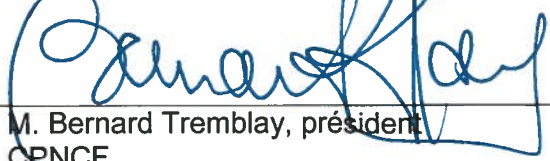
Considérant que cette Loi prévoit que le ministre établit des conditions et modalités visant l'organisation de tels services, en y précisant notamment les activités ou services destinés aux parents de ces élèves;

Les parties conviennent de ce qui suit :

- I- Le projet expérimental de groupes de préscolaire 4 ans à temps complet en milieux défavorisés prévu à l'entente de principe intervenue le 31 mai 2011 se terminera à la fin de l'année scolaire 2013-2014;
- II- Pour les années scolaires 2014-2015 et 2015-2016, les six classes de maternelle 4 ans à temps plein en milieu défavorisé, mises en place par les commissions scolaires de la Pointe-de-l'Île, de Montréal, Marguerite-Bourgeoys, des Draveurs, des Portages-de-l'Outaouais et au Cœur-des-Vallées suivant l'entente de principe du 31 mai 2011 seront soumises aux conditions et modalités établies annuellement par le ministre pour les classes de l'éducation préscolaire destinées à des élèves vivant en milieu défavorisé et âgés de quatre ans;
- III- Le projet de recherche en cours de réalisation par l'Université du Québec en Outaouais et ayant pour objectif de produire un rapport comportant des recommandations, conformément au paragraphe d) de l'entente de principe du 31 mai 2011, pourra se poursuivre;
- IV- Malgré ce qui précède, dans le cas où, pour l'année scolaire 2015-2016, le Ministre ne permettrait plus l'organisation, par les commissions scolaires, des services éducatifs de l'éducation préscolaire destinés à des élèves vivant en milieu défavorisé et âgés de quatre ans, le projet expérimental de groupes de préscolaire 4 ans à temps complet en milieux défavorisés prévu à l'entente de principe intervenue le 31 mai 2011 serait alors réputé être en vigueur aux conditions initialement prévues à ce même projet expérimental.

EN FOI DE QUOI, les parties ont signé à 10210, ce 13^e jour du mois juin de l'an 2014.

**POUR LE COMITÉ PATRONAL DE
NÉGOCIATION POUR LES COMMISSIONS
SCOLAIRES FRANCOPHONES (CPNCF)**



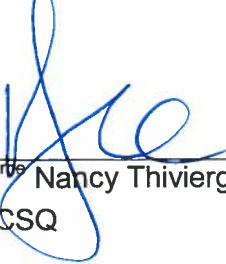
M. Bernard Tremblay, président
CPNCF



M. Éric Bergeron, vice-président
CPNCF



M. André Guérard, négociateur
MELS



M^{me} Nancy Thivierge, négociatrice
FCSQ

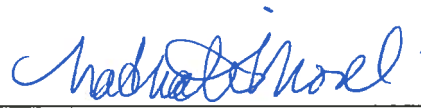
**POUR LA FÉDÉRATION AUTONOME
DE L'ENSEIGNEMENT (FAE)**



M. Sylvain Mallette, président
FAE



M. Martin Lauzon, vice-président
FAE



M^{me} Nathalie Morel, vice-présidente
FAE